COMPTE RENDU DE LA REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 28 mars 2011

Le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Paul BRIGNOLI .

Présents: Mmes Sonia KOENIG, Marylène OUDIN, Evelyne VALENTIN, MM. Gérald INNS, Jean-Paul BRIGNOLI, Michel CONROY, Franck GEHIN et Thierry GIGNON

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN

Convocation du 16 mars 2011

M. le Maire indique la nécessité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour pour prendre des délibérations : voir points 4 et 5.

1) Approbation du compte rendu du 10 mars 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve de noter que M. Franck Géhin était absent.

2) OMYA

• <u>Incident Omya du 13/3/2011 (en présence de M. Favergeon, responsable du</u> site d'Omey)

M. le Maire accueille le responsable de l'entreprise, M. Favergeon et (après avoir distribué à chacun les échanges entre Mme Valentin, Omya et la Collectivité), rappelle les faits : Un silo de poudre de craie a débordé dans le courant de l'après midi du dimanche 13/3/2011 ce qui a provoqué un nuage de poussière estimé de l'ordre de 100 à 120 kg dans la nature et dans un couloir en direction du village.

Mme Valentin a réagi a titre personnel et au titre de 1er adjoint en envoyant un mail à la mairie pour demander des explications à produire pour satisfaire sa curiosité et celle des administrés si besoin était et en demandant de transférer ce mail à l'entreprise, ce qui a provoqué la colère de M. le Maire à son égard. M. le Maire a transféré son mail à la société Omya dans lequel elle explique que la poudre de craie s'est infiltrée partout dans la maison (pleine façade sur l'usine), la voiture, les troènes.... Elle a aussi adressé copie de son courrier à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et logement (DREAL) où elle travaille, administration de l'Etat en charge de l'environnement.

Monsieur Favergeon est venu pour rassurer le conseil municipal. Il explique que le produit (carbonate de calcium) n'est pas nocif pour la santé, qu'il a pris contact avec la DREAL le lendemain des faits. La DREAL lui a indiqué qu'effectivement il aurait dû signaler l'incident. Il a posé la question de savoir à quel niveau de quantité de produit dans l'air il fallait pour avertir les autorités.

Il rappelle que la personne d'astreinte est venue stopper le débordement du silo 19 pour diriger le produit vers un autre silo. M. le Maire donne à chacun des conseillers la réponse technique adressée à la Mairie par mail et en copie à Mme Valentin. Un réglage de sensibilité de détection des limites de chargement était défectueux. Ces réglages vont être revus.

Il ajoute que sa Société met tout en oeuvre aussi pour résoudre la problématique du blanchiment de l'eau du canal dû non seulement à la société mais aux problèmes de collecte des eaux usées. Un automate de détection spécifique est à l'étude. Un muret de 40 cm de haut va être dressé le long du canal (à partir du quai et jusqu'au cabanon).

Enfin, il précise que l'entreprise souhaite sécuriser les 85 sources radioactives sur le site. Il y en avait 200. Le programme en cours vise à supprimer toutes ces sources pour 2017 pour les remplacer par des nouvelle générations de capteurs. M. Favergeon indique que du fait de cet incident, le programme sera accéléré.

Salissure des routes

Par courrier du 25 février 2011, M. le Maire demande à la Société Omya de bien vouloir nettoyer les routes qui traversent la commune et qui sont salies par le trafic routier lié à leur activité. M. Favergeon s'engage à demander à l'entreprise Castagna de nettoyer les routes dès que besoin.

- Une liste de responsables d'OMYA est remise à chacun des membres du conseil municipal en cas de problème. Mme Valentin estime que c'est plutôt à l'usine d'avertir les élus si un incident se produit plutôt qu'aux élus à rechercher l'information.
- M. le Maire signale à M. Favergeon qui a pris note de la dégradation du mur d'enceinte du parc du château (qui va vers le canal), du grillage de l'ancienne maison de Mme Pécheux qui tombe vers la voie publique et qu'une des cheminées de la maison de M. Champagnac menace de tomber.

3) Fonctionnement d'un conseil municipal

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il y a une hiérarchie à respecter et rappelle le fascicule du fonctionnement d'un conseil municipal.

4) Commission SAPIN

M. le Maire signale qu'il faut désigner la commission Sapin nécessaire dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public. A l'unanimité outre le Maire, président de la commission, sont désignés membres titulaires : Evelyne Valentin, Sonia Koenig et Gérald Inns et et sont désignés membres suppléants : Thierry Gignon, Michel Conroy et Marylène Oudin.

Puis une délibération est prise pour prendre en charge l'installation d'un surpresseur nouvelle version à débit constant d'un montant de 25.000 €. Celui-ci permettra d'avoir un débit aux normes sur poteaux d'incendie près de : chez M. Paul Jacquet et M. J-Paul Brignoli et au coin de l'église. Ce montant représente une somme de 26 € par foyer. La Commission proposera le résultat de son étude au Conseil Municipal.

5) Visite au Sénat

Une délibération est prise pour financer la sortie du 25 mai au Sénat organisée par la communauté de communes pour 5 membres de conseil : 6 voix pour, 1 voix contre, chacun des membres intéressés par la sortie s'abstiennent pour eux-mêmes.

<u>6) approbations des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats 2009</u>

Présentés par le Maire, les comptes de gestion, les comptes administratifs présenté par M. Gérald INNS, les affectations de résultats ci-dessous ont tous été votés et adoptés à l'unanimité :

• Approbation du compte de gestion communal 2010 :

Résultat de l'exercice 2010, en investissement 23.993,77€ Résultat de l'exercice 2010, en fonctionnement – 10,297,97€

Approbation du compte de gestion eau 2010 :

Résultat de l'exercice 2010, en investissement – 23.283,19€ Résultat de l'exercice 2010, en fonctionnement 11 .561,72€

Approbation du compte administratif 2010 :

Résultat de l'exercice 2010, en investissement 48.905,64€ Résultat de l'exercice 2010, en fonctionnement 179.405 ,33€ Reste à réaliser en fonctionnement : 25.806,43€

- Approbation du compte administratif eau 2010 :
 Résultat de l'exercice 2010, en investissement -23.283,19€

 Résultat de l'exercice 2010, en fonctionnement 11.561,72€
- Affectation du résultat budget communal 2010 en investissement 48 905,64€€ en fonctionnement 179 405,33€
- Affectation du résultat budget eau 2010

en investissement : - 23.102,19€ en fonctionnement 50 665,22€

7) Divers

M. le Maire demande aux conseillers de prendre une délibération pour signaler que la commune s'inscrit dans le schéma volontaire pour que la communauté de communes de la Vallée de la Craie, à laquelle elle adhère, demande de s'associer à la communauté de communes du Mont de Noix, à la communauté de communes de la Vallée de la Coole, avec la possibilité d'accepter également la communauté de communes des Sources de la Vesle, et de la communauté de communes de l'Europort de Vatry. Délibération prise à l'unanimité.

M. le M. le Maire demande aux conseillers de prendre une délibération pour que la commune modifie sa participation lors d'une naissance sur la commune. Celle-ci était de 31€. M ; le Maire a négocié la participation du CRCA à hauteur de 15€ , restant à la charge de la commune 16€. I `accord des parents sera sollicité et une contractualisation pour ouvrir un livret A sera signé. M. Géhin regrette que le choix soit figé sur le livret A : 7 voix pour, une voix contre.

M. le Maire demande aux conseillers de prendre une délibération pour régler la somme en investissement de 1 174,37 € inscrite sur le budget 2011, permettant la plantation en jachère fleurie du terrain face à l'église. Délibération prise à l'unanimité.

Suite du PAVE : réunion à la mairie le jeudi 14 avril à 14h30.

7 JUIN : Formation de JP Brignoli et E. MAS relative au document unique de sécurité.

L'arrêté municipal interdisant la manifestation du 1er mai a été pris.

Rappel: ouverture de la licence IV le 9 avril,

Nettoyage de l'église prévu le 6 mai.

M. le Maire signale qu'il a pris à titre personnel une assurance de responsabilité civile pour ses adjoints et lui-même. Il rappelle que le montant ne peut être réglé par la commune et s'élève à 156,60€TTC pour 2011

Il signale aussi qu'il a rencontré les responsables de JVS et renégocié le contrat été revu à la baisse de 1000 € (renouvellement de l'informatique mairie et l'installation pour la télétransmission des données). La commission de finance étudiera la proposition qui sera soumise au prochain conseil municipal.

- M. le Maire signale qu'il a reçu l'auteur de « couverture Marne », M. Rondeau et que la commune d'Omey figure dans son livre.
- M. le Maire signale que des devis sont en cours suite à la commission bâtiment du 16 mars, pour divers regards, pour l'escalier d'accès à l'église et pour la réfection du du mur en craie appartenant à la commune entre le cimetière et la maison de Mme Valentin.

La toiture de l'école a fait l'objet d'une réparation ainsi que les fuites dans le logement nord. Un devis pour réparer les fuites sur la toiture de la mairie est en cours

Avant de clore la séance, il demande s'il y a quelque chose à ajouter.

Michel Conroy prend la parole et signale qu'il n'a pas apprécié avoir reçu une lettre en recommandé de la Mairie l'invitant en tant que privé (chauffeur livreur) Président de l'amicale des sapeurs pompiers, à rendre la clé de la salle des fêtes. Il précise qu'il aurait pu la lui demander autrement. S'ensuit une vive altercation entre le maire et le conseiller. M. le Maire fait remarquer à M. Michel CONROY qu'il n'est pas autorisé à l'insulter.

- M. le Maire rappelle qu'il lui a demandé de vive voix et qu'en agissant avec un recommandé il a la preuve d'avoir réclamé la clé comme lui a demandé l'assemblée délibérante.

 M. Conroy rend la clé devant le conseil municipal.
- M. le Maire donne également la parole à M. Bordogna présent dans la salle durant toute la séance. Celui-ci signale que le regard devant la maison de chez M. et Mme Joly est à voir, le béton est parti, ce qui génère des nuisances aux riverains. M. le Maire signale que ce point fait l'objet d'une demande de devis.
- M. Bordogna ajoute que l'installation du régulateur de passage rue jean Férat est élevé. Il a eu l'information via le dernier bulletin municipal. M. le Maire répond que le régulateur a été installé pour la sécurité des habitants car des motocyclistes s'amusaient à dévaler la ruelle conduisant Impasse Oradour, régulièrement fréquentée par de jeunes enfants et mettaient leur vie en danger. Cette installation a été diligentée pour répondre à l'attente des riverains.

La séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance. E. VALENTIN Le Maire, Jean-Paul BRIGNOLI

5/210